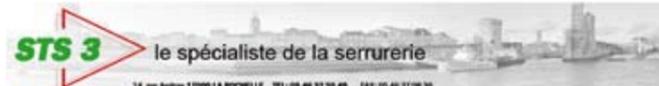


Françoise Koenig nous fait part d'une information intéressante :

"Ci-dessous les coordonnées du petit atelier de serrurerie/ferronnerie qui m'a changé l'axe cassé de mon treuil pour 3 francs six sous ...



S.T.S.3 - 14 rue Audran
17000 - LA ROCHELLE
05 46 27 35 45 - www.sts3.fr"

Bienvenue aux nouveaux adhérents de ST Savinien

C'est avec plaisir que nous accueillons, au sein de notre association, plusieurs propriétaires de carrelet situé près de St Savinien. C'est une première, en ce sens que nous n'avions pas, jusqu'à maintenant, dépassé les limites de la salure des eaux de la Charente, à savoir l'embouchure de la Boutonne. Ce n'est pas parce que nous voulions exclure les eaux douces de notre domaine d'intervention mais tout simplement parce que nous n'avions pas été sollicités. Eh bien, c'est chose faite. Parce que des problèmes existent et que les solutions tardent à arriver de la part des collectivités concernées, notre président a été contacté avec l'espoir que notre association intervienne positivement pour faire avancer les choses.

Pour commencer, le Président Martin a eu une entrevue avec le Maire de St Savinien, entrevue très positive qui a permis d'appréhender la réalité des problèmes qui se résument à :

1- Les bords de la Charente s'effondrent, compliquant l'existence des carrelets

2- Les associations de défense de l'environnement ne veulent pas qu'il soit touché à la rivière.

Premier résultat positif : Le maire de St-Savinien est d'accord (et même demandeur) pour que notre association soit partie prenante dans les réunions (qu'il doit initier) qui auront lieu à ce sujet. D'autre part, le président a sollicité une entrevue avec la responsable du Conseil Général, chargée des travaux maritimes fluviaux.

Attendons maintenant, la suite des événements.

Recommandations

Madame Sylvie Marcilly, maire de Fouras, avant de quitter la salle, m'a demandé de vous communiquer ce message : beaucoup de résidu de carrelets détruits par la tempête, n'ont toujours pas été enlevés. Outre l'image désastreuse qu'ils laissent dans le paysage de notre littoral, ils présentent un réel danger dont les propriétaires des carrelets incriminés seraient responsables en cas d'accident. Je relaie donc cet appel de madame Marcilly, en vous rappelant vos devoirs comme c'est écrit en toutes lettres dans votre AOT.

Jean Louis Martin

Petites annonces

Vends poteaux chataigniers, 2,50 euros le mètre. Longueur 8 m environ, déposés à Port des Barques. TEL: 05 45 67 95 61 (laisser un message sur le répondeur)



La recette de tante Yvonne

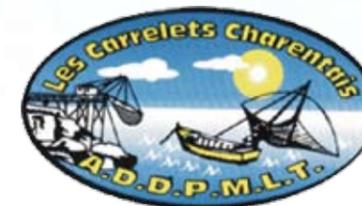
Terrine de filets et tranches de poisson en habit vert

500 g de filets de poisson et 8 tranches d'un autre poisson (sole, bar), 200 g d'épinards frais, 2 feuilles de gélatine, court bouillon, fumet de poisson.

Cuire les filets de poissons 5mn au court bouillon, les égoutter et rafraichir sous l'eau froide. Equetter les feuilles d'épinards et les cuire quelques secondes dans l'eau bouillante, les rafraichir sous l'eau froide. Tapiser une terrine de film alimentaire puis une couche des tranches de poisson cuit également au court bouillon Ramollir la gélatine et la faire dissoudre dans le fumet chaud. Enrouler chaque filet dans des feuilles d'épinards ranger dans la terrine en intercalant filets et tranches de poisson, arroser d'un peu de fumet et la gélatine. Refermer le dessus de la terrine ; presser légèrement.

Laisser reposer 12 h au frais, puis démouler, découper en tranches, servir avec une sauce au curry et une salade.

Bon Appétit Tante Yvonne



Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

N° 34
juin 2011

Editorial

Le mot du président

Sommaire :

Editorial

Le mot du président

Articles

Assemblée Générale

Assurance

A propos de la cotisation

La pêche au carrelet (Mathieu Vaslet)

Nouvelles brèves

Petites annonces

La recette de tante Yvonne

Terrine de filets et tranches de poisson en habit vert

Voici notre « Echo des estuaires » de printemps dont l'âme est la superbe Assemblée Générale que nous venons de vivre le 2 Avril dernier qui mérite qu'on en reparle tant elle fut vive, intéressante, animée et de bonne tenue. Nous allons en effet disséquer en long et en large les décisions prises et les propos tenus. Mais je voudrai avant tout remercier les presque 200 participants pour leur fidélité à ce rassemblement qui devient le fer de lance de notre association. Réunir en AG plus de la moitié de notre effectif est un tour de force particulièrement envié qui nous conforte dans nos efforts pour la défense de notre patrimoine.

Je dois aussi vous remercier pour la bonne, je dirai même l'excellente tenue de nos débats, ce qui nous a permis de travailler en toute sérénité.

Il est vrai que cette année, nous avons un beau parterre de personnalités qui nous a accompagné tout au long de nos travaux et je citerai en premier lieu, monsieur le Sous-préfet de Rochefort, Henri Duhaldeborde, chargé par monsieur le Préfet, de suivre particulièrement la mise en place des nouveaux principes de gestion des carrelets, édictés par la DDTM au nom de l'Etat gestionnaire du domaine public maritime. Sa présence et l'éclairage qu'il a apporté sur le rôle de l'Etat pour notre activité ont été, je le sais, unanimement appréciés par l'ensemble des participants. Je le remercie donc profondément d'avoir pris sur son temps pour nous accompagner dans nos travaux.

Je remercie aussi madame le Maire de Fouras, Sylvie Marcilly, toute récente conseillère générale, d'avoir également bien voulu, malgré son emploi du temps chargé, venir nous présenter sa commune et s'intéresser à nos débats. Je me dois aussi de la remercier, en votre nom à tous, pour la salle des salons du Parc qu'elle a bien voulu nous prêter gracieusement pour tenir notre AG. Enfin, je relaierai dans ces pages un message qu'elle m'a demandé de vous communiquer.

Je n'oublierai pas le représentant de la DDTM, Bruneau Landreau, cheville ouvrière de la mise en place des nouveaux principes de gestion, dont la patience n'a eu d'égale que l'efficacité dans les nombreuses explications qu'il eut à donner sur ces nouveaux principes de gestion.

Enfin, je me dois de vous faire part des excuses de notre député, Didier Quentin, fervent défenseur de nos carrelets qu'une mission à Mayotte plus longue que prévue n'a pas permis d'être des nôtres comme à l'accoutumée

Maintenant, après ce moment de travail sérieux, il est temps d'aller prendre du plaisir sur nos carrelets, comme le disait si bien madame la Directrice des services fiscaux pour justifier les augmentations de la redevance. Alors, allez-y sans modération.....si vous le pouvez !!!

Jean Louis Martin

Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques

Adresse postale : 35 rue du phare 17330 Port des Barques

Tél : 05.46.84.85.39

email : president@carrelets-charentais.com

site web : http://carrelets-charentais.com



L'assemblée générale 2011 des «CARRELETS-CHARENTAIS» s'est déroulée le samedi 2 Avril à Fouras. Les 170 participants ont été accueillis par Madame Sylvie MARCILLY, Maire, vice-présidente du Conseil Général, en présence de M. Henri DUHALDEBORDE Sous-préfet de Rochefort, de M. Thierry JOULIN Conseiller Régional, de M. Bruno LANDREAU Directeur de services à la DDTM, de M. Serge CARRERE Président des carrelets de l'estuaire de la Gironde. M. Didier QUENTIN, Député, était excusé.

Mme le Maire dans une courte allocution évoque les deux problèmes majeurs du moment: la qualité des eaux, résultant d'un équilibre terre-mer, et la création des parcs naturels dont elle serait favorable sous condition de ne pas créer des sanctuaires écologiques mais des zones protégées respectant les besoins et les activités des hommes.

Dans son rapport moral, le président MARTIN, évoque le bilan de Xynthia moins destructeur que 1999 mais qui a focalisé les élus et les services administratifs sur nos installations ; la redevance 2011, dont tous les carrelets déclarés détruits ont été exemptés montre la volonté de FRANCE-DOMAINES de prendre en compte nos difficultés. Il remarque que les projets du parc naturel marin lié à celui des zones humides de Marennes-Brouage soulève partout une vive opposition de la part des usagers qu'ils soient professionnels ou non.

Le rapport d'activité du secrétaire après lecture du compte rendu de l'A.G. 2010, à Royan, montre que l'année a été riche en réunions pour établir les protocoles avec la DDTM, définir les procédures d'obtention des aides avec le Conseil Général, trouver un accord avec les assurances, participer aux réunions d'étude des projets de parcs et réserves naturels ou à la gestion des zones déjà protégées. Les comptes-rendus correspondants ont été signalés dans les numéros de « l'écho des estuaires » diffusés aux adhérents. Ce rapport ne soulevant aucune observation est approuvé par l'assemblée.

Le rapport financier du trésorier montre un excédant annuel de 1046,32€, ce qui porte notre avoir à 5 616,80€. Ce rapport est approuvé par l'assemblée.

Le président propose d'augmenter la cotisation de 12 à 15€ pour constituer une réserve financière afin de pouvoir ester en justice si certaines réglementations nous y obligent. Consultée, l'assemblée sur intervention d'un adhérent vote à la majorité moins 6 voix une augmentation portant l'adhésion à 20 € à partir de 2012.

Le renouvellement du tiers sortant voit la réélection de Mme KOENIG Françoise, de MM. GUILBOT Jean Louis, HUBERT Michel, JOYAU Jacques, MARTIN Jean Louis, TARDOT Jacques, et l'élection de MM. DAVID Gilles, HAURY Christian en remplacement de MM. SALES et MISERY démissionnaires.

Grâce aux questions posées par l'assemblée les points



suivants ont été évoqués:

La reconstruction: suite à la tempête Xynthia, la DDTM a expédié à tous les titulaires d'AOT un questionnaire de situation.

- Les travaux de remise en état ont été admis sans formalité administrative particulière, si ceux-ci étaient réalisés à l'identique.

- Pour les carrelets déclarés complètement détruits, la procédure est restée classique: permis de construire ou déclaration de travaux.

La redevance : le président s'inquiète de l'augmentation de 6% de taux de celle-ci, Mr LANDREAU précise que la décision relève du gestionnaire, dans une plage variable, de 200 à 300€ par installation ; il peut y avoir des différences selon les départements (Gironde de 20 à 170€ HT).

Il n'y aura pas d'augmentation de celle-ci en 2011. Cependant le montant du minimum de perception fait débat. Intervention de M le sous préfet qui en regard de ce qu'il a vécu en Baie de Somme avec la taxation des huttes de tonnes sur l'estran propose d'intervenir auprès de M le directeur de France-domaine pour initier une entrevue avec notre président afin d'évoquer notre sentiment sur cette perception et de soumettre nos propositions.

Les aides : les dossiers de demandes sont à constituer ; il est rappelé que seul le Conseil Général a voté une subvention pouvant couvrir 10% des factures présentées (sommes versées par les assurances déduites), la Région n'accordant aucune aide entraîne la non participation de l'état à cet effort. La nouvelle réglementation : proposée par la DDTM et mise en claire sur une plaquette déjà diffusée par l'association est caractérisée par les points suivants: possibilité d'ancrer par haubanage (plus solide que les contre-forts), la couleur peut être choisie vive mais le panachage doit être évité sur la même installation.

Attribution des emplacements : actuellement 500 emplacements possibles sont recensés.

L'AOT est accordée en fonction des possibilités d'accès et de sécurité, sa validité est de 2 ans en cas de reconstruction, 5 ans par la suite. L'usage doit être privatif et non commercial.

Règles d'attribution : deux mots clés: équité et transparence. Peuvent concourir: les personnes privées, les groupements à intérêt pédagogique, les groupements d'usagers, soit sous forme d'association loi 1901, soit sous forme de SCI. Dans tous les cas cette mutation devra être effectuée avant janvier 2012.

Assurance : M TASSEL propose une nouvelle forme de contrat dont les détails seront diffusés par l'association.

L'assemblée se poursuit par l'exposé de Mathieu.VASLET de l'université de La Rochelle sur l'impact de la pêche de loisir sur la faune des estuaires et des pertuis en particulier sur quatre espèces : bar, maigre, sole, daurade.

Cette étude montre le faible impact des prélèvements des carrelets. A cet effet la mise en place d'un carnet de prélèvement serait souhaitable.

L'ordre du jour étant épuisé le président invite les participants au pot de l'amitié dont la qualité a enchanté les consommateurs.

Assurance

Au moment de l'édition, le dossier assurance n'est pas encore clos. Nous avons eu en effet seulement 80 réponses positives à notre enquête alors que la compagnie en demandait 150 pour finaliser le contrat proposé. Tout n'est cependant pas perdu, les pontonniers de la Dordogne venant de montrer leur intérêt pour ce contrat. Ils pourraient apporter ce

qui manque. La discussion est en cours. Dès que le résultat sera connu, nous le mettrons en ligne sur notre site mais nous en ferons part d'une manière complète dans l'écho des estuaires de septembre. (<http://carrelets-charentais.com>)

A propos de la cotisation

Parmi les décisions prises par l'assemblée, il en est une qui a fait couler beaucoup d'encre sinon de salive, c'est l'augmentation « pharaonique » (dixit un adhérent) de la cotisation annuelle à notre association. Je dois dire que le nombre de réactions qui me sont parvenues m'a amené à y réfléchir et à associer à cette réflexion le conseil d'administration.

Quel est l'objet du délit : le passage de la cotisation de 12 à 20 euros. Il me faut rappeler pour ceux qui n'étaient pas présents à l'AG comment cette décision fut prise.

- Une AG doit chaque année statuer sur le montant de la cotisation annuelle à appliquer pour l'année suivante. J'ai donc fait part, quand ce sujet arriva à discussion, des préoccupations du CA concernant le budget de l'association, sain mais sans réelle réserve au cas où des problèmes importants nécessiteraient une intervention de l'association, en justice par exemple. Et j'ai sollicité en conséquence une augmentation de 12 à 15 euros, après quelques dix ans sans changements, quand une voix venant du fond de la salle proposa : et pourquoi pas 20 euros, ça permettrait à l'association de voir l'avenir avec davantage de sérénité.

- Je vous avoue avoir été un peu désarçonné par cette proposition à laquelle je ne m'attendais pas du tout malgré ce qui a pu être dit par certains que j'avais bien préparé mon coup. Et j'ai mal fait mon devoir de président, en proposant directement aux voix et non au débat cette proposition. Eh bien sûr, ce fut presque l'unanimité pour la proposition, les contradicteurs n'osant pas devant toutes ces mains levées faire valoir leurs arguments.

En conséquence, il fut décidé d'augmenter la cotisation de 12 à 20 euros.

Face à cette décision, le Conseil d'administration après une discussion franche et intense m'a proposé de la reconsidérer en tenant compte des facteurs suivants :

- la situation financière de l'association est saine et la trésorerie en caisse permet d'assumer toutes les charges de fonctionnement courantes sans problème.

- cette augmentation hors norme n'est donc pas justifiée en soi, notre association n'ayant pas pour but de thésauriser

- Si une actualité impérieuse nécessitait des fonds importants, il serait toujours temps à l'AG suivante de prendre les décisions qui s'imposent

- Enfin, la conjoncture étant actuellement difficile pour tous, cet effort supplémentaire demandé risque de dissuader un certain nombre d'adhérents à renouveler leur adhésion.

En conclusion, nous avons donc décidé, collégialement, de fixer la cotisation pour l'année 2012 à 15 Euros et de reconsidérer la question lors de l'AG prochaine.

Jean Louis Martin



La pêche au carrelet traditionnel dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.

L'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, l'Agence des aires marines protégées a chargé le laboratoire « Littoral, Environnement & Sociétés » (LIENSs), unité mixte de recherche (UMR 6250, Université de La Rochelle/CNRS), d'apporter les éléments de réflexion portant sur la pratique locale de la pêche récréative du poisson. Les résultats concernant plus particulièrement la pêche au carrelet traditionnel sont présentés au travers de ce résumé. Sur près de 300 questionnaires envoyés, 60 ont été retournés et 25 furent utilisés spécifiquement dans ces résultats.

A l'échelle du Parc Naturel Marin, près de 920 carrelets sont répartis principalement entre l'estuaire de la Gironde et autour de l'estuaire de la Charente. La période d'activité de ce loisir se situe entre mars et novembre avec un pic d'activité à près de 80% de pêcheurs sur les mois d'été. En termes d'espèces capturées, le mulot arrive en première position en étant cité par 80% des pêcheurs. L'anguille arrive en seconde position avec 53% des pêcheurs suivi par la sole avec 47%. Au niveau des prélèvements, le mulot est de loin l'espèce la plus prélevée avec près de 15,3kg par pêcheur et par an. Viennent ensuite la sole et l'anguille avec respectivement 1,6kg et 1,4kg par pêcheur et par an. De manière synthétique, l'ensemble des résultats concernant les prélèvements est présenté dans le tableau suivant :

Espèces	Mulet	Sole	Anguille	Congre	Bar commun
Poids prélevés (kg/pêcheur/an)	15,29	1,64	1,41	0,86	0,75
Espèces	Eperlan	Céteau	Pile	Sandre	Alose
Poids prélevés (kg/pêcheur/an)	0,47	0,22	0,22	0,08	0,06

Tableau 1 : Prélèvements moyens de poissons pour l'année 2009 pour l'échantillon de pêcheurs au carrelet fixe interrogés sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde (N=25).

Au regard de la superficie de la zone concernée et des variations environnementales, des différences peuvent être constatées suivant l'emplacement géographique des carrelets, notamment concernant les espèces capturées.

Au final, les carrelets représentent une technique de pêche à part entière mais surtout un patrimoine culturel important des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde. Dans le contexte plus global de la pêche de loisir du poisson au sein de la zone du Parc naturel marin, cette technique semble présenter une spécificité certaine, tant du point de vue des espèces pêchées que des quantités prélevées.

Mathieu Vaslet
Université de La Rochelle.